

CLDR – 26 octobre 2017

COMPTE RENDU

Présences :

Pour la CLDR : voir liste en annexe

Pour le bureau d'études Lacasse : Valentin Laborey et Cécile Romand, auteurs de programme

Pour la FRW : Anne Klein et Michaël Hennequin, agents de développement

Ordre du jour

1. Introduction
2. Rôles et missions de la CLDR
3. Présentation des membres
4. Présentation & validation du ROI
5. Présentation de la charte de fonctionnement
6. Calendrier prévisionnel
7. Présentation du diagnostic partagé
8. Evaluation de la soirée

1. Introduction

Introduction

En tout, 38 candidatures que le Collège a choisi de toutes retenir afin d'avoir une CLDR la plus représentative possible et aussi en quelque sorte « donner le signal » de la volonté des élus d'accueillir tous les citoyens motivés et prêts à s'investir. La FRW a fait la proposition au Conseil communal de renforcer la représentativité de la CLDR en désignant en son sein des représentants de villages peu représentés, des femmes et des jeunes.

La composition a été validée par le conseil communal au mois d'octobre, 8 élus feront également partie de la CLDR : LERUSE Claude (président CLDR), LENFANT Christophe (vice-président CLDR), GRANDJEAN Marc, BOCK Armand, LEJEUNE Jules, MASSARD Jean-Marie, LEONARD Véronique, PAQUAY Delphine. Les intervenants ce soir : Anne Klein et Michaël Hennequin, agents à la Fondation Rurale de Wallonie, chargées d'assurer le suivi de l'opération, la préparation des réunions, l'animation des débats et le secrétariat de toutes les réunions.

Autres intervenants, Valentin Laborey et Cécile Romand du bureau Lacasse, auteurs de programme, chargés par la commune de rédiger le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

A noter que Noémie Ralet, Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme à la commune, est le relais au niveau administratif pour l'Opération de Développement Rural (ODR).

Gouvy, une commune en développement rural

Quand une commune décide de mener une ODR (Opération de Développement Rural), elle le fait de sa propre initiative, c'est elle qui en fait la demande, qui décide de consulter sa population.

A partir d'un diagnostic de ce qu'est la commune les habitants réfléchissent et définissent avec les mandataires communaux l'avenir souhaité pour leur village, leur commune et des projets concrets sont dégagés pour arriver aux lignes directrices définies.

L'opération vise à :

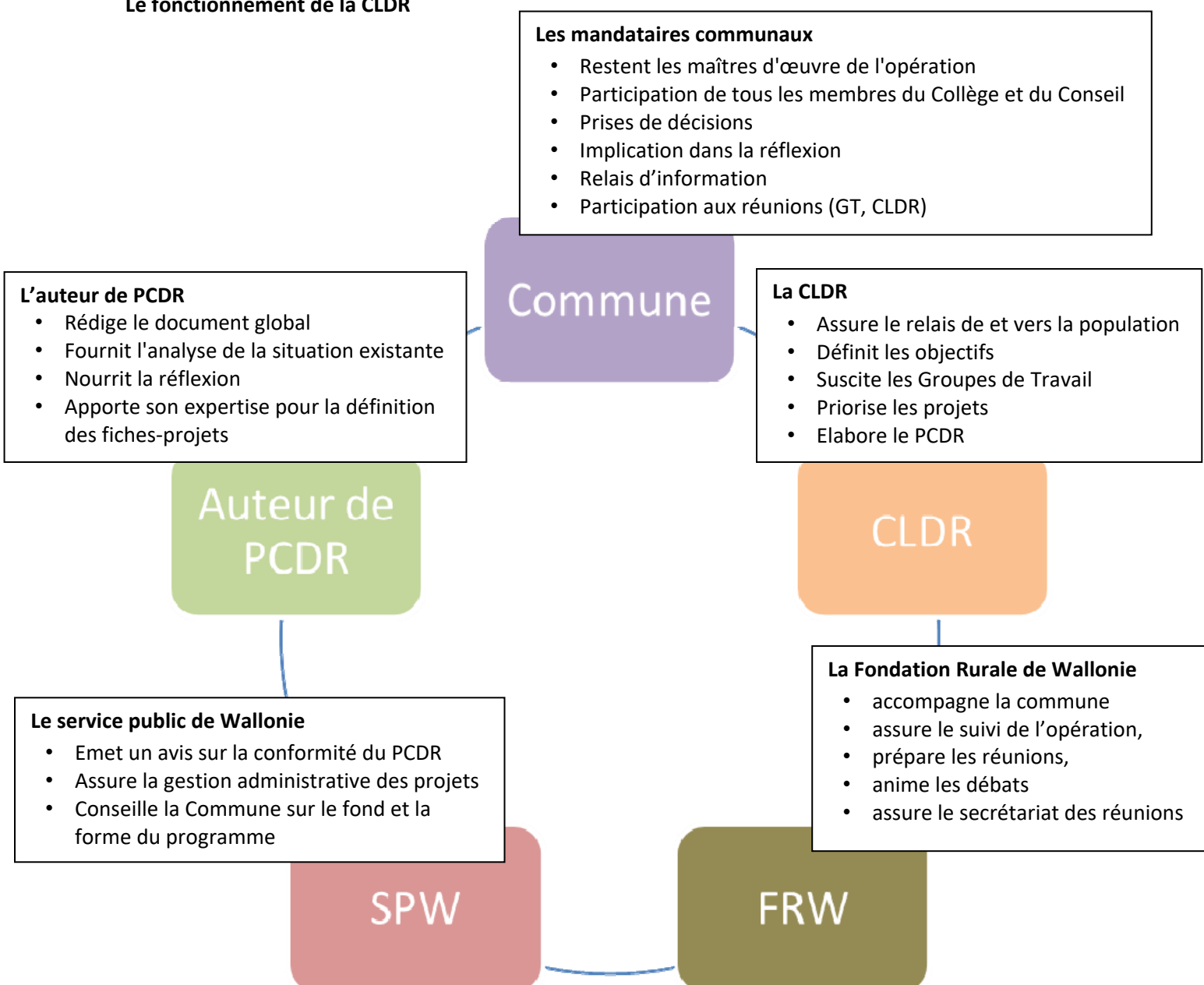
- améliorer la QUALITE de vie des habitants, en répondant aux aspirations de la population, par la réalisation de projets et d'actions de développement, d'aménagement,... pour certains subventionnés par le développement rural jusqu'à 80%,
- mais également à lancer une dynamique participative dans laquelle les habitants ont un rôle à jouer !

Quelques acronymes régulièrement employés :

- **DR** : Développement Rural
 - La législation
- **CLDR** : Commission Locale de Développement Rural
 - Les représentants des citoyens
- **PCDR** : Programme Communal de Développement Rural
 - L'outil papier
- **ODR** : Opération de Développement Rural
 - Le processus

2. Rôles et missions de la CLDR

Le fonctionnement de la CLDR



3. Présentation des membres

Les participants ont été invités à rejoindre les places qui leur ont été indiquées (chevalets) et à former des paires avec leur voisin. Chacun disposait ensuite de 5 min (donc 10 min en tout) pour faire connaissance, se présenter à l'autre et expliquer pourquoi il avait souhaité intégrer la CLDR. Un petit papier permettait de noter 2 motivations du partenaire à rejoindre la CLDR de même que 3 aspects retenus de sa présentation.

Les informations recueillies ont ensuite été partagées en grand groupe.

Ci-dessous, un résumé des motivations évoquées par les membres (de la plus citée à la moins citée) :

- Pour faire évoluer la commune, la dynamiser, faire bouger les choses, améliorer ce qui peut l'être, s'investir et participer au développement de son village, sa commune,
- Pour s'exprimer, avoir son mot à dire, décider de ce qui va se passer plus tard, orienter les choix, construire l'avenir, être acteur/actrice,
- Pour conserver le caractère rural de la commune, améliorer le cadre de vie, défendre l'environnement,
- Pour donner un avis éclairé sur base de son expérience, tirer les meilleures idées de chacun,
- Pour mieux connaître sa commune et ses habitants, développer des contacts,
- Pour garder et attirer les jeunes dans la commune, développer l'associatif,
- Pour ne pas se poser en victime,
- Pour être un relais des villageois, se mettre à l'écoute,
- Pour vérifier si la CLDR est une consultation honnête de la population.

4. Présentation et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Le ROI a été envoyé aux membres pour prise de connaissance.

Les principaux articles sont abordés en réunion ;

- **Constituée par le Conseil communal** ; Conformément au décret de la Région Wallonne du 11 avril 2014 relatif au Développement Rural : chapitre II, articles 5 et 6, une commission locale de développement rural est créée par le Conseil Communal de la commune de Gouvy en date du 12 octobre 2017. C'est en sa séance du 12 octobre que ce dernier a décidé de la composition de la CLDR.
- **Le rôle de relais de la CLDR** ; elle est le porte-parole de la population, a pour mission de prendre avis, le plus souvent possible et le plus largement possible auprès des groupes qu'elle représente (village, associations, tranche d'âge, ...) afin de pouvoir relayer leurs intérêts, leurs avis, leurs préoccupations.
La CLDR est un relais entre la commune et les habitants de la commune; elle les informe de ses activités et de l'avancement des projets en cours. Elle a un rôle moteur car c'est elle qui suit de près l'élaboration du PCDR, elle définit et fixe les objectifs et les projets. Après l'approbation du PCDR, elle suivra également la mise à exécution des projets.

LE FONCTIONNEMENT DE LA CLDR

Mission : assurer l'information, la consultation et la concertation entre les acteurs de l'ODR



Recueille



Relaye



Concerte



Donne des avis

-> On y pratique un exercice démocratique



- Un lieu de lutte
- Un contre pouvoir
- Décisionnaire



- Un lieu de débat citoyen
- Un espace de construction de projets
- Avis, inspiration

On y travaille pour la collectivité



- La CLDR est présidée par le bourgmestre ou son représentant, elle compte 10 membres effectifs au moins et 30 membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants, dont ¼ maximum d'élus locaux.
- Les décisions se prennent, dans la mesure du possible, par consensus. Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise par vote. Les élus ont décidé que chaque membre de la CLDR, effectif ou suppléant, a le droit de vote. Pour être adoptée, il est proposé aux membres de se prononcer sur les différentes possibilités : Majorité simple/relative ou majorité absolue ? Voir remarque ci-dessous
- Absences et démissions : un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Sur base de celui-ci, lors de l'élaboration du rapport annuel, le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé(s) et absent(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective et actée lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.
- Retraits et intégrations : tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre. Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. La commission se prononcera annuellement, lors de l'examen et de l'approbation de son rapport annuel, sur la proposition d'admission des candidats à faire valider au Conseil Communal.

Débat au sujet du type de vote à adopter :

Diverses réflexions ont été émises par les participants :

D'abord sur le quorum :

- Gardons un quorum de la moitié des membres
- Pas de quorum = la simplicité et si un problème se pose, on revoit les choses
- Avertir quand les réunions sont décisionnelles, que ça motive les gens à venir et qu'il y ait suffisamment de membres pour participer au vote.
- Permettre de donner sa voix à quelqu'un d'autre.
- Si on a choisi d'être membre de CLDR, c'est qu'on veut s'engager et être présent aux réunions.
- Si la faible participation diminue, s'avère trop faible, il faudra rechercher de nouveaux candidats pour redynamiser la CLDR.
- Se donner l'ambition d'une CLDR dynamique.
- Donner les dates à l'avance pour un maximum de présences.
- Attention aux autres réunions (CCATM, CPAS, ...) ne pas les concurrencer.

En conclusion, la CLDR propose qu'un quorum ne soit pas fixé. Les ordres du jour des invitations préciseront s'il s'agit d'une étape clef. Si nécessaire un appel pour renforcer la CLDR sera réalisé en cours de processus. C'est la CLDR qui se positionnera pour ce faire.

Ensuite sur le vote :

- Le choix du type de vote est lié aux types de projets
- Si le vote porte sur 3 propositions, cela complique le choix. Dès lors, pourquoi ne pas adapter les questions et permettre 2 choix au maximum.
- Majorité simple sur l'ensemble et absolue sur le reste.
- Prendre la majorité des décisions au consensus, nous sommes des gens civilisés !
- L'unanimité = la règle.
- On ne peut pas se dire qu'on choisit le vote en fonction des décisions à prendre, il faut fixer les règles du jeu à l'avance.
- On essayer d'arriver à 2 seuls choix et on vote à la majorité absolue. Si plusieurs choix, majorité simple

En conclusion, la CLDR valide la proposition suivante :

Hiérarchie des votes en crescendo :

1. Les décisions se prendront idéalement par consensus (soit unanimité).
2. Si nécessaire, un vote sera mis en place : les choix proposés seront bivalents, ce qui implique nécessairement une décision à la majorité absolue.

Si les choix proposés ne pouvaient pas être bivalents, un premier tour de vote serait mis en place pour identifier les deux solutions qui emportent le maximum de suffrage (à la majorité simple). Un second tour procéderait au choix parmi les deux solutions restantes.

Question : Quand le PCDR arrive sur la table du Conseil communal, celui-ci peut-il encore influencer, pousser un projet, le remettre plus loin ou en ajouter un ?

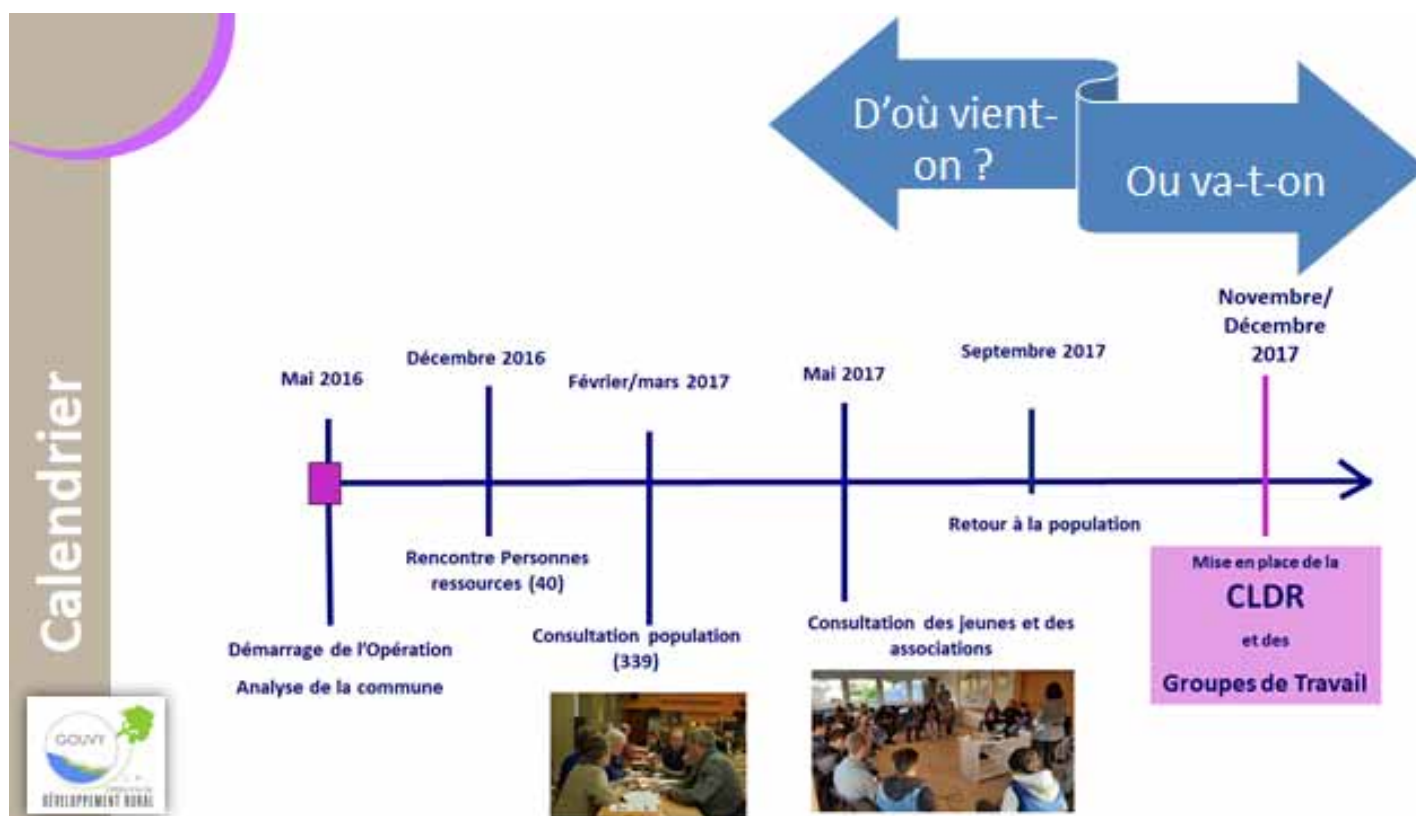
Réponse : Comme expliqué, le Conseil communal (soit l'autorité régulièrement élue) reste décisionnaire. La CLDR est une commission d'avis. Dès lors le Conseil communal aura effectivement à valider le PCDR et pourra proposer des amendements. Il devra toutefois expliciter et justifier ceux-ci auprès de la CLDR. Ce cas de figure est très peu fréquent du fait de la présence d'élus (majorité ET minorité) au sein de la CLDR et du travail de réflexion/construction qui se mène en collaboration avec les citoyens membres de la CLDR.

Le ROI est approuvé par l'ensemble des membres, moyennant l'intégration des remarques formulées.

5. Présentation de la charte de fonctionnement

Point reporté

6. Calendrier prévisionnel



Planning à venir :

- 26 octobre : réunion de la CLDR
- 13 novembre : réunion de la CLDR
- 27 novembre : réunion de GT
- 5 décembre : réunion de GT
- ~~14 décembre : réunion de GT déplacée~~
- 8 janvier : réunion de GT
- 16 janvier : réunion de GT
- 22 janvier : réunion de GT
- ~~8 février : réunion de la CLDR déplacée~~
- 1^{er} février : réunion de GT
- 28 février : Réunion de la CLDR

Attention, 2 dates données en réunion ont été modifiées pour tenir compte des remarques émises lors de cette réunion, nous avons déplacé deux réunions initialement prévues (le 14 décembre et le 08 février) concomitamment à des réunions du conseil d'action sociale.

7. Brève présentation de la stratégie par l'auteur de programme

Le bureau Lacasse a été désigné par marché public comme auteur de programme chargé de collecter d'abord les infos socio-économique et accompagner la procédure pour formaliser les réflexions au sein du document PCDR.

LE PCDR contient 6 parties :

1. Une analyse des caractéristiques de la Commune
2. Les résultats de la participation de la population
3. Le diagnostic partagé
4. La stratégie de développement
5. Les projets visant à atteindre les objectifs
6. Le tableau récapitulatif détaillant les différents projets

Le travail réalisé à ce jour par le bureau Lacasse consiste en la rédaction de :

- Une analyse des caractéristiques de la Commune
- Un résumé du diagnostic de la commune présenté lors des consultations citoyennes
- Un résumé des avis et suggestions émis par les citoyens lors des consultations
- Un diagnostic partagé alliant diagnostic de la commune et perception des citoyens

Ce travail présenté sous la forme d'un tableau est remis aux membres de la CLDR. Il constitue la base de travail pour la future stratégie de développement auquel la CLDR aura à réfléchir.

Les membres CLDR sont invités à se l'approprier et à communiquer leurs suggestions d'ajouts et/ou modifications d'ici le 07 novembre.

Ces modifications seront discutées lors de la prochaine réunion de CLDR.

8. Evaluation de la soirée

En synthèse :

Très satisfait : 1	Satisfaits : 34	Mitigés : 4	Sans commentaire : 1
--------------------	-----------------	-------------	----------------------

Ce que j'ai particulièrement apprécié :

- Présentation dynamique, clarté de l'information (23)
- Participation démocratique, débat libre, écoute et respect de la parole de chacun (16)
- Convivialité, enthousiasme, premier contact humain intéressant, présentations des participants (15)
- Respect du timing (6)
- Nombre et diversité des représentants (dont des jeunes) (3)

Suggestions d'amélioration :

- Cadrage du timing (terminer à l'heure, 2h de réunion max, break) (10)
- Limiter les discussions stériles, les débats qui s'enlisent, la prise de parole désordonnée, être plus directifs (10)
- Changer de local (chaleur, exigüité, pas de tables, ...) (8)
- Gestion du temps de parole : ne pas laisser toujours parler les mêmes (4)
- Etre plus concrets, clairs et précis dans les explications et commentaires (3)
- Eviter les membres d'une même famille (1)
- Eviter les conseillers communaux (1)
- Eviter les doubles meetings (1)

9. Divers

Prise en photo des membres CLDR présents. L'objectif est informatif, les membres étant les relais des habitants, ils doivent pouvoir être identifiés par ceux-ci. La photo ainsi que les noms et la localisation (village) des membres paraîtront dans le prochain bulletin communal.



Le power point présenté en réunion et les autres documents sont disponibles sur le site internet : www.jeparticipegouvy.info ou en version papier sur demande à l'administration communale.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Administration communale : Noémie Ralet, 080/29 29 23, noemie.ralet@gouvy.be

Fondation Rurale de Wallonie, 3 Rue Géréon, 4950 Faymonville

Anne Klein : 080/29 11 22, a.klein@frw.be / Michaël Hennequin : 080/29 11 25, m.hennequin@frw.be

Annexe : Liste de présences

Membres effectifs			Membres suppléants		
<i>Pour les représentants du Conseil communal</i>			<i>Pour les représentants du Conseil communal</i>		
Président: LERUSE	Claude	E	GRANDJEAN	Marc	p
LENFANT	Christophe	p			
BOCK	Armand	p	LEJEUNE	Jules	p
MASSARD	Jean-Marie	p	PAQUAY	Delphine	p
LEONARD	Véronique	p			
<i>Pour les représentants de la population</i>			<i>Pour les représentants de la population</i>		
ARCHAMBEAU	Valérie	p	MASSARD	Fabien	p
BEAUPAIN	Quentin	p	MEUNIER	Michel	p
BRASSEUR	Pierre	p	NAMUR	Pierre	p
BUFFIN de CHOSAL	Christophe	p	NEVE	Michel	p
CRAENHALS	David	p	NEYSEN	Joseph	p
DARDENNE	Marc	p	NISEN	Marie-Thérèse	p
DUTROUX	Simon	p	PLATTES	Dimitri	p
EVERBECQ	Thérèse	p	RALET	Robert	E
FALLON	Colette	p	REMACLE-NICOLAS	Anne-Sophie	E
GEORGE	Amélie	p	SCHNEIDERS	Raphaël	p
GILES	Sophie	p	SCHOUMACKER	Béatrice	p
GRIMONT	Christelle	p	SCHROEDER	Diane	p
HANCART	Pierre	p	THIRY	Steve	p
HUET	François	p	THIRY	José	p
INGLESE	Carmelo	p	THONE	David	p
JACOBY	Michaël	p	VANGEEM	Jean-Claude	p
KAROLCZAK	Thierry	p	WANGEN	Laurence	p
LAURANT	Didier	p	WETZ	Jacques	A
LEBECQUE	Michaël	p	ZUNE	Muriel	p

Légende :

P : présent

E : absent et excusé

A : absent non excusé